



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 avril 2021

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame SAILLY excusée

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Approbation du CR précédent

1 Compte de Gestion 2020 Lotissement les Alouettes

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST RÉGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2021/04/10-01

2 COMPTE ADMINISTRATIF 2020- LOTISSEMENT LES ALOUETTES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1	0	7.522,03		5.757,24
Opérations de l'exercice	3.043,67	0	15.333,33	0
TOTAUX	3.043,67	5.097,73	15.333,33	5.757,24
Restes à réaliser				
Résultat de clôture		9.576,09	9.576,09	

3- Budget annexe 2021 « Lotissement les Alouettes »

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2021 du lotissement les Alouettes

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

N°2021/04/10-03

4 Vote des taux d'imposition 2021 : Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 19,29 % au taux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière sur Bâti	14,20%	(14.20+19.29) 33,49%
Taxe Foncière sur Non Bâti	48,63%	48,63%

N°2021/04/10-04

5 Compte de Gestion 2020 Commune Adopté

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant QUE TOUT EST RÉGULIER

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2021/04/10-05

6 COMPTE ADMINISTRATIF 2020- Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		261.999,59€	50.877,20€	
Opérations de l'exercice	449.846,57€	528.666,72€	151.674,78€	333.437,50€
TOTAUX	449.846,57€	790.666,72€	202.551,98€	333.437,50€
Résultat de l'exercice 2020	94.881,20€	340.819,74€		130.885,52
Résultat de clôture		245.938,54€		130.885,52
Restes à réaliser			23.852,00€	

N°2021/04/10-06

7 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu l'instruction M14

Vu le budget 2020 approuvé

Le conseil municipal après en avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2020

Décide de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit

1°) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020

TOTAL DES DEPENSES :	151.674,78€
TOTAL DES RECETTES :	333.437,50€
<u>RESULTAT 2020:</u>	<u>+181.762,12€</u>

RESULTAT ANTERIEUR :	-50.877,20€
RESULTAT DE CLOTURE (R001) :	+130.885,52€
RESTES A REALISER :	23.852,00€

2°) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 (FONCTIONNEMENT)

TOTAL DES DEPENSES :	449.846,57€
TOTAL DES RECETTES :	528.666,72€
RESULTAT 2020 :	78.820,15€
RESULTAT ANTERIEUR :	261.999,59€
Part affectée à l'investissement	94.881,20€
RESULTAT A AFFECTER :	245.938,54 €
AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE	

8 Budget Primitif Commune 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2021 dressé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, **ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.**

N°2021/04/10-08

9 SUBVENTIONS 2021

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de verser les subventions suivantes, aux associations qui en ont fait la demande.

	Montant en Euros
Association pour la Sauvegarde et la Restauration des Oratoires <i>(Me BULTEZ Dominique ne prend pas part au vote)</i>	500
C.A.T.M (Combattants d'Algérie Tunisie Maroc)	250
La Truite Verchinoise	450
Les Randonneurs Pédestres Verchinois (A.R.P.V)	1.400
Pétanque Club «les Dabons »	300
Séniors Actifs Verchinois (S.A.V)	384
Société de Chasse	656
Union Sportive Verchinoise (U.S.V.M) <i>(Mr DELSART Jérémie ne prend pas part au vote)</i>	1.500
Verchain Gym <i>(Mme Catherine DE MEYER ne prend pas part au vote)</i>	190
CAPER Comité Amiante Aider et Réparer- Thiant	250
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Trith Saint Léger	150

N°2021/02/05-09

**Travaux trottoirs - Rue de Saulzoir –
Demande de subvention dans le cadre du FSIC – CAVM**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commission travaux a demandé des devis de réfection de voirie et de trottoirs de différents lieux de la commune afin d'estimer les réparations nécessaires. Compte tenu des éléments du budget, des devis il propose la rénovation des trottoirs de la rue de Saulzoir.

Il présente les devis de ces travaux qui constituent la base du dossier de demande de subventions.

Le montant global des travaux a été estimé à 85 939,70€ HT, s'ajoute l'assistance à maîtrise d'œuvre de 3 200,00€ HT.

Ces travaux ne pourront être réalisés que s'ils bénéficient de subventions.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2021/02/05-09B

**10 ECLAIRAGE PUBLIC phase 2 Demande de subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs
Eclairage en leds**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'aide départementale aux villages et bourgs

Une aide du Département pourrait être envisagée à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux.

La rénovation en leds de la seconde partie de la commune, la rénovation de l'éclairage du stade en Leds et la mise en valeur de l'église par un éclairage pourraient bénéficier de cette aide.

Un dossier pourrait être déposé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide la rénovation en leds de la seconde partie de la commune, du stade et la mise en valeur de l'église,
- Sollicite une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs- Programmation 2021 au taux de 50%
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièce en rapport avec ce dossier.

N°2021/02/05-10

11 Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la « convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune est responsable du marquage au sol en agglomération et le Département hors agglomération. Néanmoins, par le biais de la convention, le Département peut prendre en charge le marquage par le biais de leurs services tel que : marques blanches, bandes de guidages, flèches d'affectation...

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire à signer « la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

N°2021/02/05-11

12 CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du nouveau columbarium.

Dorénavant des emplacements de 4 urnes seront proposés.

Il rappelle la délibération 2012/03/04 qui fixe les tarifs du columbarium installé en 2012 à 50 ans sont :

-1200,00€ la case pour 2 urnes

-1500,00€ la case pour 3 urnes.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs et fixe à :

-1800,00€ la case pour 4 urnes pour une durée de 50 ans.

N°2021/02/05-12

Divers :

- Salle de sports : courrier de la CAVM informant de l'abandon du projet de la salle de sports intercommunale. Les élus s'interrogent sur le devenir du terrain.
- Grand prix de Denain serait reporté au 21/9/2021
- Passage des 4 jours de Dunkerque le 05 mai au lieu dit « le Breval »
- Jardins familiaux : En cours
- Elections Départementales et régionales fixées les 20 et 27 juin 2021.
- PLUi : les demandes d'urbanisme sont de nouveau instruites par les services de la CVAM.

Levée de séance à 11h30
Certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Christian BISIAUX